

# MAIRIE DE LA HAYE (76)

Rattachée à la Communauté de communes des 4 rivières (CC4R)

## VIGILANCE CANICULE

Dispositif de recensement et d'accompagnement des personnes vulnérables

### SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE & MESURES DE CRISE

À la suite d'une réunion de crise exceptionnelle qui vient de se tenir sous la présidence de **Monsieur le Préfet de Seine-Maritime** avec l'ensemble des communes du département, nous vous informons d'une dégradation importante des conditions climatiques.

Météo France prévoit une augmentation graduelle et sévère des températures au cours des prochains jours, pouvant mener à un passage en **alerte canicule orange ou rouge**. Face à ce risque majeur, le **SIRACEDPC 76** (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile) ainsi que l'ensemble des services de l'État sont placés en alerte maximale.

En tant que Maire, la protection des habitants est ma responsabilité légale. Afin d'optimiser la gestion de cette période à risque et de réduire l'exposition des personnes, de nombreux arrêtés préfectoraux et municipaux vont être promulgués. **Ces mesures de sécurité impacteront directement les rassemblements et les fêtes de plein air, entraînant notamment l'annulation des feux d'artifice du 14 juillet.**

### LE REGISTRE NOMINATIF COMMUNAL : UN DISPOSITIF PROTECTEUR

Pour faire face à cet épisode de chaleur extrême, la Municipalité active immédiatement le recensement des personnes sensibles et isolées de La Haye. Ce registre permet aux services communaux de maintenir un lien régulier et d'assurer une surveillance attentive auprès des plus fragiles durant toute la durée de l'alerte.

## GARANTIES LÉGALES ET CONFIDENTIALITÉ

- **Cadre réglementaire strict** : Ce dispositif est mis en œuvre en parfaite conformité avec l'article L. 121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles et répond rigoureusement aux exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).
- **Accès hautement restreint** : La liste nominative ainsi constituée ne sera accessible qu'à un nombre strictement restreint d'utilisateurs et d'agents communaux dûment habilités.
- **Démarche volontaire** : L'inscription repose exclusivement sur le principe du volontariat. L'accord explicite et obligatoire de la personne concernée est requis.
- **Mesures de protection juridique** : Les personnes sous mesure de tutelle ou de curatelle peuvent tout à fait être intégrées à ce dispositif de protection, sous réserve de l'accord formel et écrit de leur tuteur ou curateur.

## APPEL À LA VIGILANCE CITOYENNE ET SOLIDARITÉ

La solidarité de notre communauté est notre meilleure arme contre l'isolement et le danger thermique. Nous invitons chacun à faire preuve de bienveillance et d'attention envers son entourage, ses voisins ou ses proches.

### COMMENT S'INSCRIRE OU SIGNALER UNE SITUATION ?

Si vous vous sentez vulnérable, ou si vous constatez qu'une personne de votre entourage (proche, voisin, administré potentiellement oublié par nos services) nécessite une attention particulière, contactez sans attendre la Mairie.

**Rappel essentiel : L'accord de la personne (ou de son représentant légal) est strictement obligatoire avant toute inscription définitive.**

**Jean-Marc Gaillon**

*Maire de La Haye (76)*